

En tant que député des Maritimes, je peux dire que ceci ne peut qu'entraîner l'anéantissement des espoirs qu'entretennent les travailleurs de ma région, espoirs de rattraper les autres travailleurs des régions prospères de notre pays. Ce n'est pas seulement une pénible éventualité, des preuves existent. Par exemple, l'attitude de la Commission de lutte contre l'inflation à propos de l'entente intervenue chez Irving. Les travailleurs concernés n'obtiendront pas ce à quoi, de leur employeur et de leur syndicat, ils ont droit. La Commission a profité de l'occasion pour avertir les autres employeurs des Maritimes et du Canada tout entier qu'ils étaient mieux de ne pas octroyer de hausses supérieures aux indicateurs, sinon ils seraient pénalisés financièrement, ce qui pour la société Irving signifie une perte de \$125,000.

Il y a quelque temps, le ministre des Finances (M. Macdonald) a dit que son projet de loi serait effrayant. Il n'avait jamais eu autant raison! Comme l'a dit le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), si le gouvernement doit adopter de plus en plus de règlements et de contrôles, où allons-nous nous arrêter? Durant le discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, le tonneau vide, le whip libéral, n'a cessé de dire que Muir l'approuvait. J'ignore de quoi il parle la moitié du temps, mais je voudrais que vous lui disiez, monsieur l'Orateur, qu'il se serve du peu de tête qu'il a.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Le député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. C'est une question de privilège. Je voudrais dire au député que si ma circonscription recevait le tiers de ce que la sienne a reçu depuis huit ans, je n'oserais même pas me lever pour parler à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): A l'ordre, je vous prie. Je me rends compte que le sujet se prête à un débat général vu la nature même de l'inflation, mais certains propos suscités par le député qui a la parole ne paraissent pas trop pertinents même à un débat général. La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys.

● (2140)

M. Muir: Comme d'habitude, le rappel au Règlement ou la question de privilège est aussi peu sérieuse que le député lui-même. Il n'y avait ni question de privilège ni rappel au Règlement.

Si la situation est aussi brillante que le prétend le député dans ma circonscription au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, et dans les provinces atlantiques pourquoi avons-nous actuellement dans l'Île du Cap-Breton un chômage qui s'élève à 25 ou 30 p. 100? Qu'il réponde à cette question?

M. Landers: Répondez-y vous-même.

M. Muir: Le jeune député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) ne sera pas ici très longtemps. Il peut donc intervenir. Il peut faire son premier discours assis, mais il ferait mieux tout d'abord de retourner à son siège.

Loi anti-inflation

Je le répète, cette mesure législative sert uniquement à accroître la disparité économique régionale à laquelle nous faisons face actuellement, mais ce n'est rien de nouveau au Cap-Breton où le chômage est encore plus prononcé et durable qu'il ne l'était durant les rudes années 30.

M. Guay (Saint-Boniface): Continuez à lire.

M. Muir: Au moins, j'ai des notes et ce que je dis est plus sensé que ce que dit le député.

Des voix: Bravo!

M. Muir: Et tout cela sous prétexte de la société juste du premier ministre (M. Trudeau) rêveur. Vous vous souvenez de cette société juste dont nous avons tellement entendu parler? On ne nous en parle plus beaucoup maintenant. Le nouveau député de l'arrière-ban d'en face essaie de participer au débat. Nous ne l'avons pas beaucoup vu ces temps-ci. La société juste n'existe plus, elle a cessé d'exister en 1968, mais le nombre de ceux qui se joignent aux armées de chômeurs s'accroît plutôt qu'il ne décroît.

Que vous soyez chômeurs ou non de nos jours en Nouvelle-Écosse, la situation est telle que personne n'a les moyens d'y vivre. Les factures d'électricité que les habitants doivent acquitter leur rappellent une expression entendue très souvent l'an dernier: «laissez-les geler dans la noirceur», c'est devenu une réalité pour mes mandants du Cap-Breton et pour tous les habitants de la Nouvelle-Écosse. Nous n'avons reçu aucun appui, aucune protection par le truchement de cette mesure qui dit aux travailleurs qu'ils ne peuvent attendre que des hausses de salaire de 8, 10 ou 12 p. 100 tandis que leurs factures d'électricité sont augmentées de 50, 100 ou 150 p. 100.

Nous n'obtenons même pas un mot de consolation des mandarins de la Commission de lutte contre l'inflation nommés par les Libéraux qui doivent s'efforcer de servir de paravents à notre globe-trotter de premier ministre qui est si rarement en Nouvelle-Écosse qu'il connaît vraiment peu de chose de la condition des gens qu'il est censé protéger. Les tristes réalités de la vie en Nouvelle-Écosse se résument au fait que les politiques du premier ministre Gerald Regan et de son gouvernement, jointes aux décisions de la Commission, mettent rapidement en pratique la philosophie et les politiques recommandées par Walter Gordon dans son tristement célèbre rapport de la commission royale du même nom voulant que l'on achète à nos gens des tickets aller seulement à destination d'autres régions du Canada. Cette politique est mise en œuvre plus efficacement que quoi que ce soit qui se soit vu dans les près de 19 années que je siège à la Chambre.

Au lieu de nous voir proposer des politiques qui donnent de l'espoir, nous n'arrêtons pas d'essayer des coups. Pour chaque pas que nous réussissons à faire en avant, nous constatons que les lois du gouvernement fédéral nous ramènent deux pas en arrière. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on arrive à la conclusion presque inévitable qu'il n'y a personne à Ottawa qui se soucie de notre région et de notre population.